

Date de la convocation portant l'ordre du jour : 9 février 2023  
Date de l'affichage du présent procès-verbal : 23 février 2023

1/20

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL**

**Du 16 février 2023 à VALDAHON**

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à vingt heures à VALDAHON - s'est tenue l'Assemblée Générale du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue sous la présidence de M. Philippe BOUQUET, en présence de :

commune	CC	NOM PRENOM	DELEGUE	T	Présent(e) : P Procurator : Po Absent(e) ): A Excusé(e) : E			
					P	Po	A	E
ADAM-LES-PASSAVANT	CCDB	DELEUZE Ghislaine	DELEGUE	T			X	
	CCDB	BOURRIOT Philippe	DELEGUE	S				
ADAM-LES-VERCEL	CCPHD	ROSETTO Serge	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	AMIOT Pierre-Marie	DELEGUE	S				
AISSEY	CCDB	VIEILLE Patrice	DELEGUE	T		X		
	CCDB	CRETIN Cyril	DELEGUE	S				
AUBONNE	CCM	COMBE Pierre	DELEGUE	T		X		
	CCM	HUERTAS Emilie	DELEGUE	S				
AVOUDREY	CCPHD	DISTEL Gilbert	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	LEMAIRE Dorian	DELEGUE	S				
	CCPHD	CANASI François	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	GIRARDET Jean-François	DELEGUE	S				
BARTHERANS	CCLL	KOUZMINE Régis	DELEGUE	T				
	CCLL	LESPRIT Odile	DELEGUE	S				X
BELMONT	CCPHD	MOONENS Robert	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	CONVERSET Philippe	DELEGUE	S				
BOUCLANS (Vauchamps)	CCPHD	HIRTZEL Martial	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	ISABEY Jean-Marie	DELEGUE	S				
	CCPHD	MICHEL Gino	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	POMMEY Oriane	DELEGUE	S				
	CCPHD		DELEGUE	T				
BREMONDANS	CCPHD	GIRARDET Gérard	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	JEUNE DOMINIQUE	DELEGUE	S				
BRETIGNEY-NOTRE-DAME	CCDB	BOILLOT Jean-Paul	DELEGUE	T			X	
	CCDB	CHAILLET Christophe	DELEGUE	S				
CESSEY	CCLL	TELES Patrick	DELEGUE	T			X	
	CCLL	DAVID Gilles	DELEGUE	S				
CHAMPLIVE	CCDB	CLEMENT Marcel	DELEGUE	T	X			
	CCDB	VERDIER François	DELEGUE	S				
CHARNAY	CCLL	PETITLAURENT Anne-Marie	DELEGUE	T	X			
	CCLL	ROY Richard	DELEGUE	S				
CHAUX-LES-PASSAVANT	CCPHD	TOURNOUX Dominique	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	PHILIPPE André	DELEGUE	S				
CHEVIGNEY-LES-VERCEL	CCPHD	JEUNOT Alain	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	VANNIER Frédéric	DELEGUE	S				
CLERON	CCLL	GALLI Rudy	DELEGUE	T	X			
	CCLL	CLERC Jean-marie	DELEGUE	S				
CONSOLATION-MAISONNETTES	CCPHD	JOLY Jean-Claude	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	RIPPES Vincent	DELEGUE	S				
COTEBRUNE	CCDB	BARRAND Donat	DELEGUE	T				
	CCDB	BUSSIÈRE Jean-Baptiste	DELEGUE	S	X			
COURCELLES	CCLL	GUILLERMOZ Carole	DELEGUE	T			X	
	CCLL	LEMONNIER Laurent	DELEGUE	S				
COURTETAINE-ET-SALANS	CCPHD	ANDRE Sébastien	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	VUILLEMIN Samuel	DELEGUE	S				
DAMMARTIN-LES-TEMPLIERS	CCDB	TOURNERET Maurice	DELEGUE	T			X	
	CCDB	MULLER Frédérique	DELEGUE	S				
DOMPREL	CCPHD	GUYON Christophe	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	MOREL Michel	DELEGUE	S				

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procurator : Po Absent(e) ): A Excusé(e) : E			
				P	Po	A	E
DURNES	CCLL	PESEUX Gérard	DELEGUE	T			
	CCLL	CUENOT Dominique	DELEGUE	S	X		
ECHEVANNES	CCLL	DREZET Jean-Marie	DELEGUE	T	X		
	CCLL	BOULARD Elisabeth	DELEGUE	S			
EPENOUSE	CCPHD	BARBIER Jean-Paul	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	GIRARDET Clément	DELEGUE	S			
EPEUGNEY	CCLL	AYMONIN Guillaume	DELEGUE	T	X		
	CCLL	DEAU Nicolas	DELEGUE	S			
	CCLL	TAUVERON Romuald	DELEGUE	T			X
ETALANS	CCPHD	VIENNET Jean-Louis	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	TALLANDIER Damien	DELEGUE	S			
	CCPHD	LENGLET Michel	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	WOILLARD Jocelyne	DELEGUE	S			
	CCPHD	BORNE Jean-Luc	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	POUYET Marie-José	DELEGUE	S			
	CCPHD	PESEUX Alain	DELEGUE	T	X		
ETRAY	CCPHD	HANRIOT Catherine	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	BICHET Franck	DELEGUE	S			
EYSSON	CCPHD	SAMSON Christophe	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	BOUHELIER Anne	DELEGUE	S			
FALLERANS	CCPHD	BOLARD Christian	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CLERC Stéphane	DELEGUE	S			
FLANGEBOUCHE	CCPHD	PUSARD David	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	MYOTTE-DUQUET William	DELEGUE	S			
	CCPHD	FAIVRE Laurence	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	PEPIOT Jean-Yves	DELEGUE	S			
GERMEFONTAINE	CCPHD	FAIVRE François	DELEGUE	T			X
	CCPHD	RAMPANT Christian	DELEGUE	S			
GLAMONDANS	CCDB	RUEFF Christian	DELEGUE	T	X		
	CCDB	PETIT Stéphane	DELEGUE	S			
GONSANS	CCPHD	VITALI Pascal	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	PANIER Aurélien	DELEGUE	S			
	CCPHD	KOVASIC Hervé	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	BANOS Sylvain	DELEGUE	S			
GOUX-SOUS-LANDET	CCLL	VUILLEMIN Martine	DELEGUE	T			X
	CCLL	GODIN Renaud	DELEGUE	S			
GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE	CCPHD	LOCATELLI Pascal	DELEGUE	T			X
	CCPHD	BERTIN Damien	DELEGUE	S			
GUYANS-DURNES	CCPHD	DEVILLERS Frédéric	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	ROUSSEL Emmanuel	DELEGUE	S			
GUYANS-VENNES	CCPHD	GUERARD Eddy	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	BOISSEIN Patrick	DELEGUE	S			
	CCPHD	VIPREY Gilles	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	MAGNIN-FEYSOT Pierre	DELEGUE	S			
LANDRESSE	CCPHD CCPHD	DEVILLERS Michel	MAIRE	T	X		
LAVANS-VUILLAFANS	CCLL	ANGIOLINI Pascale	DELEGUE	T	X		
	CCLL	LOIZON Béatrix	DELEGUE	S			
LAVIRON	CCPHD	TROUILLOT Michel	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	DEVILLERS Emmanuel	DELEGUE	S			
LES MONTS RONDS	CCLL	ROBERT Marie-Christine	DELEGUE	T			X
	CCLL	MORIS Christine	DELEGUE	S			
	CCLL	SAUGET Denis	DELEGUE	T		X	
LES PREMIERS SAPINS	CCLL	PARROD René	DELEGUE	S			
	CCPHD	DEFONTAINE Thierry	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	COINTET Alexandre	DELEGUE	S			
	CCPHD	COULOT PIERRE	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CACHOD Didier	DELEGUE	S			
	CCPHD	VIPREY Nicolas	DELEGUE	T			X
	CCPHD	PARIS Mélanie	DELEGUE	S			

commune	CC	NOM PRENOM	DELEGUE	T	Présent(e) : P Procurator : Po Absent(e) ): A Excusé(e) : E			
					P	Po	A	E
LES PREMIERS SAPINS	CCPHD	DELACHAUX Alice	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CHANEZ Marie-Madeleine	DELEGUE	S				
L'HOPITAL-DU-GROSBOIS	CCLL	BEPOIX Gérald	DELEGUE	T	X			
	CCLL	TROUILLOT Raphaëlle	DELEGUE	S				
	CCLL	NOVOT Eugénio	DELEGUE	T				X
	CCLL	KOLLY Benoît	DELEGUE	S				
LODS	CCLL	RENAUD Michel	DELEGUE	T	X			
	CCLL	PICETTI Christian	DELEGUE	S				
LONGECHAUX	CCPHD	TATTU Yannis	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	DETOUILLON Jimmy	DELEGUE	S				
LONGEMAISON	CCPHD	BRISEBARD Claude	DELEGUE	T				X
	CCPHD	GARDAVAUD Vincent	DELEGUE	S				
MAGNY-CHATELARD	CCPHD	JUIF Pierre	DELEGUE	T				
	CCPHD	COLIN Jérémy	DELEGUE	S				X
MALBRANS	CCLL	BOUQUET Philippe	DELEGUE	T	X			
	CCLL	COQUET Patrice	DELEGUE	S				
MONTVERNAGE	CCDB	PAHIN-MOUROT Gérard	DELEGUE	T			X	
	CCDB		DELEGUE					
MONTROND-LE-CHATEAU	CCLL	LOPES Guillaume	DELEGUE	T	X			
	CCLL	LIDOINE Xavier	DELEGUE	S				
	CCLL	PERRIN Pascal	DELEGUE	T	X			
	CCLL	GIRARDET Fabienne	DELEGUE	S				
NAISEY-LES-GRANGES	CCPHD	LIMACHER Eric	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CARLOT Adeline	DELEGUE	S				
	CCPHD	VUILLEMIN Philippe	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	RUBRECHT Christophe	DELEGUE	S				
ORCHAMPS-VENNES	CCPHD	GIRARDIN Fabrice	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	JACCOTTEY-MYOTTE Karine	DELEGUE	S				
	CCPHD	CHABERT Gérald	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	TASSETTI Marina	DELEGUE	S				
	CCPHD	BARTH André	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CLERC Elise	DELEGUE	S				
	CCPHD	PRILLARD Julien	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	BOILLOT Nathalie	DELEGUE	S				
	CCPHD	FOURNIER Gilles	DELEGUE	T	X			
ORNANS	CCLL	JOUVIN Christophe	DELEGUE	T	X			
	CCLL	COLLINET Franck	DELEGUE	S				
	CCLL	BELPOIS Jean-Michel	DELEGUE	T	X			
	CCLL	LAITHIER Sébastien	DELEGUE	S				
	CCLL	SERVANT Thibaut	DELEGUE	T			X	
	CCLL	GUILLAME Isabelle	DELEGUE	S				
	CCLL	BOURNEZ Estelle	DELEGUE	T	X			
	CCLL	FESSELIER Catherine	DELEGUE	S				
	CCLL	PERNIN Daniel	DELEGUE	T	X			
ORSANS	CCPHD	JEANNINGROS Guillaume	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	TROUILLOT Julien	DELEGUE	S				
OSSE	CCDB	PIQUARD Charles	DELEGUE	T	X			
	CCDB	CHOPARD Charley	DELEGUE	S				
OUVANS	CCPHD	DROMARD Michaël	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	LIME Julien	DELEGUE	S				
PALANTINE	CCLL	LASSEUBE Eric	DELEGUE	T			X	
	CCLL	FRANCHINI Jérôme	DELEGUE	S				
PASSAVANT	CCDB	CANTIN Benoît	DELEGUE	T			X	
	CCDB	COPPOLA Sylvain	DELEGUE	S				
PASSONFONTAINE	CCPHD	FAIVRE Anthony	DELEGUE	T				
	CCPHD	POURCELOT Thomas	DELEGUE	S	X			

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procurat(e) : Po Absent(e) ): A Excusé(e) : E				
				P	Po	A	E	
PIERREFONTAINE-LES-VARANS	CCPHD	GUINCHARD Christian	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	PRIEUR Daniel	DELEGUE	S				
	CCPHD	PARRIAUX François	DELEGUE	T				
	CCPHD	CUCHEROUSSET François	DELEGUE	S	X			
	CCPHD	BULAS José	DELEGUE	T				
ROUHE	CCPHD	PRETRE Mélanie	DELEGUE	S	X			
	CCLL	CHASSOT Bernard	DELEGUE	T	X			
RUREY	CCLL	ROUSSEL Cyril	DELEGUE	S				
	CCLL	MONNIER Alain	DELEGUE	T		X		
SAINT-GORGON-MAIN	CCLL	CHASSOT Laurent	DELEGUE	S				
	CCM	PRETRE Béatrice	DELEGUE	T	X			
SAINT-JUAN	CCM	CAILLOUX Charly	DELEGUE	S				
	CCDB	PERGAUD Didier	DELEGUE	T	X			
SAULES	CCDB	CAILLOT Adrien	DELEGUE	S				
	CCLL	DAUDEY Louis	DELEGUE	T	X			
SILLEY-BLEFOND	CCLL	DELIOT Emmanuel	DELEGUE	S				
	CCDB	COMTE Jean-Pierre	DELEGUE	T		X		
TARCENAY-FOUCHERANS	CCDB	MARRINER Nicos	DELEGUE	S				
	CCLL	VICAIRE Ghislain	DELEGUE	T		X		
TREPOT	CCLL	LEFEBVRE Isabelle	DELEGUE	S				
	CCLL	HUMBERT David	DELEGUE	T	X			
	CCLL	DEMOLY Nicolas	DELEGUE	S				
	CCLL	DARTEVEL Michel	DELEGUE	T		X		
	CCLL	PRETOT Patrice	DELEGUE	S				
	CCLL	GROSHENRY Maxime	DELEGUE	T	X			
VALDAHON	CCLL	FAIVRE-PIERRET Christophe	DELEGUE	S				
	CCLL	HENRIOT-COLIN Stéphane	DELEGUE	T			X	
	CCLL	PERROT Denis	DELEGUE	S				
	CCLL	PROST Pierre	DELEGUE	T				
VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP	CCLL	TAILLARD Didier	DELEGUE	S	X			
	CCPHD	LE HIR Sylvie	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	DIGARD Rachel	DELEGUE	S				
	CCPHD	BENOIT Pierre	DELEGUE	T				
	CCPHD	LAPOIRE Bernard	DELEGUE	S	X			
	CCPHD	DIRAND Bruno	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	JOBERT Gaëlle	DELEGUE	S				
	CCPHD	PARRENIN Michel	DELEGUE	T	X			
VENNES	CCPHD	MOULIN Didier	DELEGUE	S				
	CCPHD	PERROT Noël	DELEGUE	T			X	
VERNIERFONTAINE	CCPHD	LOMBARD Colette	DELEGUE	S				
	CCPHD	VIENNET Marguerite	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	LAURENCE Didier	DELEGUE	S				
	CCPHD	FLEURY Daniel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	ANDREY Stéphane	DELEGUE	S				
	CCPHD	CHAUVET Jean	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	ANDREY Sandra	DELEGUE	S				
VOIRES	CCPHD	GOY Samuel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	KEMPF Sylvia	DELEGUE	S				
VOIRES	CCPHD	GIRARDET Benoît	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	LETOUBLON Hervé	DELEGUE	S				
VOIRES	CCPHD	GUYOT Gérard	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	BAILLY Jean-François	DELEGUE	S				
VOIRES	CCPHD	PERNIN Lionel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	SAUGE Antoine	DELEGUE	S				
<b>TOTAL</b>					67	10	21	13

Le Président, M. Philippe BOUQUET accueille et remercie les délégués présents, ainsi que la commune de Valdahon pour la mise à disposition de la salle de réunion.

M. le Président présente les excuses des délégués des communes de : Aissey ( M. Patrice VIEILLE), Aubonne ( M. Pierre COMBE), Avoudrey (M. Gilbert DISTEL), Bartherans (Mme Odile LESPRIT), Epeugney (M. Guillaume AYMONIN, M. Romuald TAUVERON), Etalans (M. Jean-Louis VIENNET), Germéfontaine (M. François FAIVRE), Goux-sous-Landet (Mme Martine VUILLEMIN), Grandfontaine-sur-Creuse (M. Pascal LOCATELLI) Guyans-Durnes (M. Frédéric DEVILLERS), Les Monts-Ronds ( Mme Marie-Christine ROBERT), Les Premiers Sapins (M. Nicolas VIPREY), Longemaison (M. Claude BRISEBARD), L'Hôpital-du-Grosbois (M. Eugenio NOVOT), Magny-Chatelard (M. Jérémy COLIN), Orchamps-Vennes ( M. Fabrice GIRARDIN), Orsans (M. Guillaume JEANNINGROS), Tarcenay-Foucherans (M. Ghislain VICAIRE – M. Michel DARTEVEL), Trepot (M. Stéphane HENRIOT-COLIN), Valdahon (Mme Sylvie LEHIR, M. Noël PERROT).

M. le Président présente l'ordre du jour :

Il informe les délégués que suite à des échanges avec la commune de Valdahon, le point 5 est reporté.

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2022**
- 2. Installation des délégués des communes de Landresse et Ouvans**
- 3. Point sur les différentes commissions**
  - 3.1 Commission « Relations partenariales et Communication »
  - 3.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »
  - 3.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »
  - 3.4 Commission « Contrôle Financier »
- 4. Finances/Budget**
  - 4.1 Point comptable des interconnexions
  - 4.2 Présentation et approbation du compte de gestion - Exercice 2022
  - 4.3 Présentation et approbation du compte administratif - Exercice 2022
  - 4.4 Présentation et approbation du budget primitif 2023
  - 4.5 Amortissement/Durée : modifications (prise en compte des durées d'amortissement des nouvelles collectivités adhérentes)
  - 4.6 Emprunts :
    - 4.6.1 Emprunts Ouvans et Landresse : autorisation de signer les avenants aux contrats
    - 4.6.2 Accompagnements financiers des projets d'investissements
- 5. Convention** : protocole tripartite d'accord pour la construction d'un réservoir – Valdahon – **point reporté**
- 6. Questions diverses**

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président, rappelle que M. Charles PIQUARD a été élu secrétaire lors de l'installation du comité le 27 juillet 2020, il propose de le maintenir dans ses fonctions pour cette séance.

A l'unanimité, M. Charles PIQUARD est maintenu secrétaire de séance pour le Comité Syndical.

Quorum : 111 délégués en exercice, le quorum est donc de 56 membres.

Pour cette séance, M. le Président constate que 67 délégués sont présents. Le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

## **1. Approbation du procès-verbal de du Comité Syndical du 19 décembre 2022**

❖ M. le Président soumet le procès-verbal au Comité Syndical.

Il propose que soit prises en compte la remarque et les questions suivantes d'un délégué reçus le lendemain de la séance, dans le procès-verbal de ce jour :

« Concernant les simulations de tarifs et les augmentations :

- *Faut-il continuer d'agrandir le réseau ? Car qui dit plus grand, dit plus d'entretien*
- *SIEHL= solidarité et responsabilité tout à fait d'accord ! La vraie question est : qu'est-ce que l'on veut laisser à nos enfants et petits-enfants ??*  
*Si nous voulons qu'ils aient de l'eau potable au robinet dans 50 ans, c'est maintenant qu'il faut prendre les bonnes décisions. Pour un entretien correct et régulier, nous n'avons pas d'autre choix que d'augmenter le prix de l'eau (4 € le m<sup>3</sup>)*
- *80 m<sup>3</sup> de moyenne pour un ménage : les consommateurs récupèrent l'eau et la renvoient dans le réseau d'assainissement sans passer par la case "taxe ». Ne faut-il pas mettre une taxe d'assainissement fixe jusqu'à 80m<sup>3</sup> quel que soit le volume utilisé ?*
- *Il est nécessaire de revoir les tarifs de vente en gros : la générosité a ses limites ! »*

Les membres du Comité Syndical ayant participé à cette séance sont sollicités pour approuver ces ajouts dans ce point du procès-verbal de ce jour.

- ❖ *M. Jean-Marie DREZET (Echevannes) s'inquiète des 4€ indiqués car aucun tarif n'a été validé dans la précédente réunion.*
- ❖ *M. le Président confirme qu'il ne s'agit que d'une remarque d'un délégué, le Comité Syndical n'a pas délibéré sur ce point. Le tarif cible sera à l'ordre du jour de la prochaine séance prévue en juin.*

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

## **2. Installation des délégués des communes de Landresse et Ouvans**

**230216-01**

M. le Président rappelle :

- L'article 5 des statuts du SIEHL :

« *Le comité syndical est composé de délégués désignés par les conseils municipaux des communes adhérentes et des conseils communautaires des EPCI à fiscalité propre.*

*Sont également désignés pour chacun des adhérents des délégués suppléants appelés à siéger en comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.*

*Les communes et EPCI membres sont représentés, au sein du comité syndical, selon les règles particulières de représentation suivantes et des périmètres communaux couverts par le syndicat :*

- *1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune de moins de 500 habitants ;*
  - *2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune de 500 à 999 habitants ;*
  - *3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants par commune de 1 000 à 1 499 habitants ;*
  - *4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants par commune de 1 500 à 1 999 habitants ;*
  - *5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants par commune de 2 000 habitants et plus. »*
- Les délibérations du SIEHL et des communes d'Ouvans et de Landresse portant sur leurs adhésions.
  - L'arrêté préfectoral n°25-2022-06-09-00006 du 9 juin 2022 autorisant les communes de Landresse et d'Ouvans à adhérer au SIEHL.

Il précise qu'après avoir pris l'attache de la Préfecture, ses services ont confirmé que l'adhésion de nouvelles communes au SIEHL n'entraîne pas le renouvellement de l'assemblée mais sa modification (article L 5211-10 du CGCT).

M. le Président invite les nouveaux délégués à se présenter.

- ❖ *Les délégués d'Ouvans et de Landresse (M. Michel DEVILLERS – M. Michaël DROMARD) présentent le contexte de leurs adhésions à savoir un problème d'alimentation en eau potable du fait d'une sécheresse récurrente. Ils remercient le SIEHL de les avoir acceptés.*  
*M. le Président les remercie de leurs interventions. Il précise que les travaux d'interconnexion se sont réalisés dans de bonnes conditions.*

Il rappelle que leurs adhésions ont été validées sur les valeurs clés du SIEHL à savoir : 7/20 « responsabilité » et « solidarité ». En effet, la commune de Landresse a réalisé des travaux sur son réseau et a augmenté son tarif d'eau potable en amont de son adhésion, tandis que la commune d'Ouvans appliquait déjà un tarif supérieur à celui du SIEHL afin de tenir compte de l'alimentation en eau potable par camions. Pour Ouvans, une participation supplémentaire sur 10 ans a été validée lors du comité syndical du 18 octobre 2022.

Après ces échanges, M. le Président invite les membres présents à procéder à l'installation des nouveaux délégués au sein de Comité Syndical portant son effectif à 112 titulaires.

*Vu l'arrêté préfectoral n°25-2022-06-09-0006 du 9 juin 2022 autorisant les communes de Landresse et d'Ouvans à adhérer au SIEHL.*

*Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT,*

*Vu l'article 5 des statuts du SIEHL,*

*Vu la délibération de la commune d'Ouvans désignant ses délégués,*

*En application de l'article L5211-8 du CGCT pour la commune de Landresse qui stipule que : « ... A défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire... »*

*L'exposé de M. le Président entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :*

- **DECLARE** installés au sein du Comité Syndical les délégués des communes de Landresse et Ouvans
- **AUTORISE** M. le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **3. Point sur les différentes commissions**

M. le Président donne la parole à chaque Vice-Président afin qu'il présente le travail effectué par chacune des commissions :

#### **3.1 Commission « Relations partenariales et Communication »**

Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente étant excusée, M. le Président informe les délégués qu'une prochaine réunion va être organisée concernant les points suivants :

- Retour sur la carte de vœux 2023
- Promotion de la qualité de l'eau : point sur les contacts pris avec le CPIE et Les EPAGE
- Plaquette : affiche à mettre à jour
- Site internet : mise à jour – relecture à programmer
- Décision à prendre concernant la demande de l'association des parents d'élèves de Valdahon
- Actions 2023.

*M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.*

#### **3.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »**

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président étant excusé, M. le Président rappelle la date de la prochaine réunion trimestrielle : jeudi 30 mars 2023.

Il indique que le marché « Fourniture et installation d'unités de re-chloration ou de javellisation sur le réseau d'eau potable du SIEHL » est en cours de consultation.

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.  
N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

### 3.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président présente un point sur les travaux en cours

#### ➤ TRAVAUX AEP EN COURS :

##### DOUBLEMENT DU FEEDER MONTGESOYE – SUCHAUX

MOE cabinet ANDRE	40 000.00€
Entreprise VERMOT lot 2	587 794.25€
Avenant n°1 validé au comité du 19/12/2022	112 116.64€
total	739 910.89€

##### AEP 2022

- Orchamps-Vennes : Rue Gal de Gaulle /Impasse PERROT

MOE ANDRE	4 236.00€
Entreprise CHOPARD LALLIER	96 460.10€
total	100 696.10€

##### GROUPEMENTS DE COMMANDES 2022 (eau / assainissement)

- Pierrefontaine-Les-Varans : Rues de la pépinière et de Belmont

MOE JDBE	5 020.00€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	123 109.40€
total	128 129.40€

##### AEP 2022

- Orchamps-Vennes : Place St Pierre/Mchal de TASSIGNY

MOE SIEHL	En interne
Entreprise CHOPARD LALLIER	49 995.00€
total	49 995.00€

#### ➤ TRAVAUX AEP A DEMARRER :

##### FORAGE

- Lods : réalisation d'un 2nd forage (Prospection de nouvelles ressources)

MOE REILE	5 000.00€
Entreprise FORASUD	106 111.00€
total	111 111.00€

##### FEEDER

Ces travaux sont en ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), des études d'impact doivent être réalisées préalablement au démarrage de l'opération.

- Eysson-Moulin de Creuse :

MOE ANDRE	8 714.00€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	599 270.30€
total	607 984.30€

- Eysson-Epenouse :

MOE ANDRE	8 161.00€
Entreprise CHOPARD LALLIER	183 620.00€
total	191 781.00€

AEP 2022 – CONSULTATION N°3

- Montrond-le-Château

MOE ANDRE	6 885.00€
Entreprise TP MOUROT	118 042.00€
total	124 927.00€

- Côtebrune :

MOE ANDRE	8 145.00€
Entreprise CUENOT et Fils	155 447.00€
total	163 592.00€

- Domprel :

MOE ANDRE	13 943.00€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	263 778.70€
total	277 721.70€

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention et remercie Matthieu pour le travail effectué.

M. le Président remercie également le 3<sup>ème</sup> Vice-Président et Matthieu CAPRANI.

### **3.4 Commission « Contrôle Financier »**

M. le 4<sup>ème</sup> Vice-Président fait un point sur les dossiers en cours.

Une réunion a eu lieu le 20 décembre entre le délégataire et le cabinet KPMG en charge du contrôle financier sous la supervision du SIEHL afin d'établir conjointement une liste concrète des éléments à transmettre.

Il précise que le SIEHL doit rester en veille et lever les tensions entre les deux prestataires.

M. le 4<sup>ème</sup> Vice-Président indique que la situation ne permet pas de programmer une réunion de la commission « contrôle financier » actuellement.

M. le 4<sup>ème</sup> Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

## **4. FINANCES/BUDGET**

### **4.1 Point comptable des interconnexions**

M. le Président rappelle aux délégués que les comptes de tiers doivent être équilibrés en fin d'opération, ces travaux étant réalisés sur plusieurs exercices, il convient de présenter un tableau récapitulatif des dépenses et recettes issus des comptes administratifs du syndicat.

#### **Interconnexions terminées :**

OUVANS	CA SIEHL 2021	CA SIEHL 2022	2023	
dépenses compte 45812	15 103.74 €	1 195 930.29 €		1 211 034.03 €
recettes compte 45822	- €	1 211 034.03 €		1 211 034.03 €

travaux +  
remboursement  
des subventions à la  
commune  
acomptes des  
communes  
+ subventions perçues

LANDRESSE	CA SIEHL 2021	CA SIEHL 2022	2023	
dépenses compte 45813	9 907.70 €	835 970.32 €		<b>845 878.02 €</b> travaux + remboursement des subventions à la commune
recettes compte 45823	- €	845 878.02 €		<b>845 878.02 €</b> acomptes des communes + subventions perçues

Les travaux d'interconnexion réalisés s'élèvent à 1 266 373.05 € HT (estimés à 1 436 216.50 € HT) financés à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau et 10% par le Conseil Départemental.

#### Interconnexion en cours :

SIAEP Pl. des Combes	CA SIEHL 2021	CA SIEHL 2022	CA SIEHL 2023 (au 16/02/2023)	
dépenses compte 45811	13 470.28 €	917 895.63 €	267 689.07 €	<b>1 199 054.98 €</b> travaux + remboursement des subventions au SIAEP
recettes compte 45821	- €	646 300.00 €	- €	<b>646 300.00 €</b> acomptes du SIAEP + subventions perçues

Les travaux sont estimés à 2 781 994.75€ HT.

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.  
N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

#### 4.2 Présentation et approbation du compte de gestion – Exercice 2022

**230216-02**

M. le Président explique aux membres du comité que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion.

Le compte de gestion est voté par l'assemblée délibérante.

Son vote doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif.

En effet, l'assemblée délibérante ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs sans disposer des comptes de gestion correspondants.

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.

N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention et les invite à **approuver le compte de gestion 2022 du Comptable du Trésor.**

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il présente les résultats de clôtures du compte de gestion 2022 élaboré par le Comptable du Trésor et indique qu'il est en concordance avec les résultats du compte administratif 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2022 du Comptable du Trésor,
- Constate que le compte de gestion 2022 est en tout point conforme au Compte Administratif 2022

	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Affectation de résultat (investissement)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	1 859 902.86€		469 557.29€	2 329 460.15€
Exploitation	3 547 976.62€	0.00€	1 281 558.76€	4 829 535.38€
<b>TOTAL</b>	<b>5 407 879.48€</b>	<b>0.00€</b>	<b>1 751 116.05€</b>	<b>7 158 995.53€</b>

- Vote le compte de gestion 2022 du Comptable du Trésor.

**4.3 Présentation et approbation du compte administratif – Exercice 2022  
(en concordance)**

**230216-03**

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président présente les résultats du Compte Administratif 2022 en concordance avec les résultats du Compte de Gestion 2022 :

	Mandats émis	Titres émis	RESULTAT	
<b>Exploitation</b>	1 695 691.12	2 977 249.88	1 281 558.76	A
<b>Investissement</b>	5 226 742.00	5 696 299.29	469 557.29	B
<b>Cumul</b>	6 922 433.12	8 673 549.17	1 751 116.05	
<b>Résultat reporté d'exploitation N-1</b>		3 547 976.62		C
<b>Solde investissement N-1</b>		1 859 902.86		D
<b>Total exercice</b>	6 922 433.12	14 081 428.65	7 158 995.53	
Récapitulatif par section	Dépenses	Recettes	RESULTAT	
Exploitation (A + C)	1 695 691.12	6 525 226.50	4 829 535.38	E
Investissement (B + D)	5 226 742.00	7 556 202.15	2 329 460.15	F
<b>Restes à réaliser</b>	<b>3 916 370.00</b>	<b>1 619 340.00</b>	<b>-2 297 030.00</b>	G
<b>Solde global : H = E + F + G</b>			<b>4 861 965.53</b>	H

Récapitulatif	
Résultat exploitation	4 829 535.38
Résultat investissement	2 329 460.15
<b>Restes à réaliser</b>	<b>-2 297 030.00</b>
Couverture du déficit ou mise en réserve c/1068 (déficit de l'exercice + RAR)	0.00
<b>Reports à effectuer en 2023</b>	Exploitation
	<b>4 829 535.38</b>
	Investissement
	<b>2 329 460.15</b>

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président précise que l'excédent d'investissement (2 329 460.15€) permet de couvrir le déficit net entre les RAR en dépenses et les RAR en recettes (- 2 297 030.00€), il n'y a donc pas d'affectation de résultat.

**M. le Président quitte la salle.**

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention et les invite à **approuver et voter le CA 2022.**

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président présente le compte administratif 2022 au comité syndical qui s'établit ainsi :

<b>EXPLOITATION</b>		<b>2022</b>
Dépenses (a)		1 695 691.12 €
Recettes (b)		2 977 249.88 €
<b>Résultat d'exploitation (c=b-a)</b>		<b>1 281 558.76 €</b>
Résultat d'exploitation reporté (N-1)(d)		3 547 976.62 €
<b>Résultat d'exploitation (N) (e=c+d)</b>		<b>4 829 535.38 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>2022</b>
Dépenses	Dépenses (N) (f)	5 226 742.00 €
	Déficit reporté (N-1) (g)	- €
	<b>Dépenses totales (h=f+g)</b>	<b>5 226 742.00 €</b>
Recettes	Recettes (N) (i)	5 696 299.29 €
	Affectation résultat (N-1) (j)	- €
	Excédent reporté (N-1) (k)	1 859 902.86 €
	<b>Recettes totales N (l=i+j+k)</b>	<b>7 556 202.15 €</b>
<b>Solde d'exécution (m=l-h)</b>		<b>1 859 902.86€</b>
Restes à réaliser	Dépenses (n)	3 916 370.00 €
	Recettes (o)	1 619 340.00 €
	<b>Solde (p=o-n)</b>	<b>- 2 297 030.00 €</b>
<b>Résultat d'investissement (q=m+p) excédentaire</b>		<b>32 430.15€</b>

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- vote le compte administratif 2022 en concordance avec les résultats du Compte de Gestion 2022
- Précise qu'il n'y a pas d'affectation de résultat
- Reporte les résultats suivants :
  - Excédent 2022 d'exploitation : 4 829 535.38€
  - Excédent 2022 d'investissement : 2 329 460.15€

**4.4 Présentation et approbation du budget primitif 2023**

230216-04

M. le Président revient en séance.

Le BP 2023 confirme les grandes priorités du SIEHL consacrées à la gestion d'un service public de l'eau de qualité sur les territoires de 74 communes concernées, à travers une délégation de service public conclue avec la Société de Distribution Gaz et Eaux jusqu'au 30 septembre 2027. Ce budget reflète les différents engagements pris par le SIEHL depuis quelques années, en référence au dernier débat d'orientations budgétaires et aux investissements prescrits par le Schéma Directeur.

- ❖ M. le Président précise que la réflexion sur le tarif cible doit être poursuivie. Il rappelle que lors de la sécheresse de 2022, le SIEHL a dû livrer près de 22 000 m<sup>3</sup>/jour au cours de la période de fin juillet début août contre 15 000 m<sup>3</sup> en moyenne dans l'année, sachant que le syndicat a une

autorisation de 23 000 m<sup>3</sup>/jour. Il convient donc de trouver des modalités pour mieux réguler<sup>13/20</sup> les consommations en période de sécheresse, notamment avec les consommations issues des cuves de récupération d'eau pluviale par les abonnés. Par ailleurs, le contenu des conventions de vente d'eau en gros doit être renégocié avec toutes les collectivités et particulièrement avec celles qui sont des clientes importantes : la CUGBM jusqu'à 1 400 000 m<sup>3</sup> /an et le SIAEP d'Amancey pour plus de 450 000 m<sup>3</sup>. Nous ne pouvons pas conforter ces partenariats sans que le prix de l'eau à venir prenne en compte une part des investissements à réaliser sur les 15 prochaines années. Ces collectivités partenaires doivent être « solidaires » des travaux engagés par le syndicat et responsabilisées sur les consommations en eau.

M. le Président présente au Comité Syndical le projet du BP 2023.

#### SECTION D'EXPLOITATION (Fonctionnement)

Chap/	Libellé	CA 2022	Prévisions Budgétaires 2023
011	Charges à caractère général	94 621.49	210 000.00
012	Charges de personnel	148 340.70	185 000.00
65	Indemnités des élus	33 449.24	50 000.00
<b>Total dépenses de gestion courante</b>		<b>276 411.43</b>	<b>445 000.00</b>
66	Charges financières	96 458.85	171 749.00
67	Charges exceptionnelles	2 095.60	36 000.00
68	Dotations aux amortissements	80.00	5 000.00
022	Dépenses imprévues	0.00	30 000.00
<b>Total autres dépenses d'exploitation</b>		<b>98 634.45</b>	<b>242 749.00</b>
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>375 045.88</b>	<b>687 749.00</b>
023	Virement à la sect° d'investissement		1 203 110.00
042	Opérat° d'ordre de transf. entre sect°	1 320 645.24	1 550 000.00
043	Opérat° d'ordre à l'intérieur de la sect°	0.00	0.00
<b>Total dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 320 645.24</b>	<b>2 753 110.00</b>
<b>Total dépenses d'exploitation cumulées</b>		<b>1 695 691.12</b>	<b>3 440 859.00</b>

Chap/	Libellé	CA 2022	Prévisions Budgétaires 2023
013	Atténuation de charges	100.00	0.00
70	Produits des services et du domaine	2 774 906.54	2 700 000.00
75	Autres produits de gestion courante	2.91	52.00
<b>Total recettes de gestion courante</b>		<b>2 775 009.45</b>	<b>2 700 052.00</b>
76	Produits financiers	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	628.95	0.00
78	Reprises s/amortissements et provis°	0.00	0.00
<b>Total autres recettes d'exploitation</b>		<b>628.95</b>	<b>0.00</b>
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 775 638.40</b>	<b>2 700 052.00</b>
042	Opérat° d'ordre de transf. entre sect°	201 611.48	250 000.00
043	Opérat° d'ordre à l'intérieur de la sect°	0.00	0.00
<b>Total recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>201 611.48</b>	<b>250 000.00</b>
<b>Total des recettes d'exploitation</b>		<b>2 977 249.88</b>	<b>2 950 052.00</b>
<b>R 002 Résultat d'exploitation positif reporté ou anticipé</b>			<b>4 829 535.00</b>
<b>Total recettes d'exploitation cumulées</b>		<b>2 977 249.88</b>	<b>7 779 587.00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap/	Libellé	CA 2022	Restes à réaliser	Prévisions Budgétaires 2023	TOTAL Prévisions Budgétaires 2023+RAR
20	Immobilisations incorporelles	22 164.70	15 563.00	70 300.00	85 863.00
21	Immobilisations corporelles	306 471.69	243 891.00	822 500.00	1 066 391.00
23	Immobilisat° corporelles -trav. en cours	1 072 680.50	1 948 434.00	4 612 890.00	6 561 324.00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 401 316.89</b>	<b>2 207 888.00</b>	<b>5 505 690.00</b>	<b>7 713 578.00</b>

16	Emprunts et dettes assimilées	674 017.39		790 650.00	790 650.00
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>674 017.39</b>		<b>790 650.00</b>	<b>790 650.00</b>
45..	Dépenses exceptionnelles	2 949 796.24	1 708 482.00	1 201 000.00	2 909 482.00
<b>Total des opérations pour compte de tiers</b>		<b>2 949 796.24</b>	<b>1 708 482.00</b>	<b>1 201 000.00</b>	<b>2 909 482.00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>5 025 130.52</b>	<b>3 916 370.00</b>	<b>7 497 340.00</b>	<b>11 413 710.00</b>
040	Opérations d'ordre de transf. Entre sect°	201 611.48		250 000.00	250 000.00
041	Opérations patrimoniales	0.00		1 000 000.00	1 000 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>201 611.48</b>		<b>1 250 000.00</b>	<b>1 250 000.00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>5 226 742.00</b>	<b>3 916 370.00</b>	<b>8 747 340.00</b>	<b>12 663 710.00</b>
<b>Chap/</b>	<b>Libellé</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Prévisions Budgétaires 2023</b>	<b>TOTAL Prévisions Budgétaires 2023 +RAR</b>
10	Affectation de résultat (Si déficit d'investissement en N-1)	0.00		0.00	0.00
13	Subventions d'équipement	872 437.00	448 340.00	686 800.00	1 135 140.00
23	Immobilis° corporelles - travaux en cours	0.00		200 000.00	200 000.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>872 437.00</b>	<b>448 340.00</b>	<b>886 800.00</b>	<b>1 335 140.00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000.00		2 000 000.00	2 000 000.00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>800 000.00</b>		<b>2 000 000.00</b>	<b>2 000 000.00</b>
45	Total des opérations pour le compte de tiers	2 703 212.05	1 171 000.00	2 075 000.00	3 246 000.00
<b>Opérations pour comptes de tiers</b>		<b>2 703 212.05</b>	<b>1 171 000.00</b>	<b>2 075 000.00</b>	<b>3 246 000.00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 375 649.05</b>	<b>1 619 340.00</b>	<b>4 961 800.00</b>	<b>6 581 140.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement			1 203 110.00	1 203 110.00
040	Opérations d'ordre de transf. Entre sect°	1 320 645		1 550 000	1 550 000
041	Opérations patrimoniales	5.00		1 000 000	1 000 000
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 320 650.24</b>	<b>0.00</b>	<b>2 550 000.00</b>	<b>2 550 000.00</b>
<b>TOTAL des recettes de l'exercice</b>		<b>5 696 299.29</b>	<b>1 619 340.00</b>	<b>9 714 910.00</b>	<b>10 334 250.00</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2 329 460.00</b>	<b>2 329 460.00</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>5 696 299.29</b>	<b>1 619 340.00</b>	<b>11 044 370.00</b>	<b>12 663 710.00</b>

Exploitation	2023	investissement	2023
excédent N-1	4 829 535.00	excédent N-1	2 329 460.00
Proposition de recettes	2 950 052.00	virt de la section exploitation	1 203 110.00
		proposition de recettes	5 511 800.00
		emprunt	2 000 000.00
<b>total des recettes</b>	<b>7 779 587.00</b>	<b>RAR N-1</b>	<b>1 619 340.00</b>
		<b>total des recettes</b>	<b>12 663 710.00</b>
déficit N-1	0	déficit N-1	0.00
Proposition de dépenses	2 237 749.00	Proposition de dépenses	8 747 340.00
virt à la section d'investissement	1 203 110.00	<b>RAR N-1</b>	<b>3 916 370.00</b>
<b>total des dépenses</b>	<b>3 440 859.00</b>	<b>total des dépenses</b>	<b>12 663 710.00</b>
	<b>recettes-dépenses</b>		<b>recettes-dépenses</b>
	<b>4 338 728.00</b>		<b>0.00</b>

M. le Président indique que les investissements prévus au BP sont conformes aux<sup>15/20</sup> prescriptions du schéma directeur.

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.

N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention et les invite à **approuver et voter le BP présenté sans reprise des résultats des comptes administratifs de Landresse et Ouvans.**

M. le Président présente le budget primitif 2023 au comité syndical.

Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2023 s'élevant à :

**Section d'exploitation (Fonctionnement) :**

Recettes	:	2 950 052.00€
		+ 4 829 535.00€ (report 2022)
		<b>7 779 587.00€</b>

Dépenses	:	<b>3 440 859.00€</b>
----------	---	----------------------

**Excédent : 4 338 728.00€**

**Section d'Investissement (BP + Crédits Reportés) :**

Recettes	:	+ 9 714 940.00€
		+ 1 619 340.00€ (RAR 2022)
		+ 2 329 460.00€ (report 2022)
		<b>12 663 710.00€</b>

Dépenses	:	8 747 340.00€
		+ 3 916 370.00€ (RAR 2022)
		<b>12 663 710.00 €</b>

**Section équilibrée**

❖ M. le Président remercie les délégués de leur confiance.

Ils invitent les communes qui ont des travaux de voirie, d'assainissement, etc ... à se rapprocher du SIEHL afin de coordonner les travaux et de travailler de manière cohérente.

#### **4.5 Amortissement/Durée : modifications**

**230216-05**

M. le Président rappelle qu'en 2008 (27 février et 19 décembre), le Comité Syndical a validé les durées d'amortissement suivantes :

➤ Bâtiments – Génie civil –Ouvrages d'art	:	50 ans
➤ Réseaux	:	40 ans
➤ Equipements (Pompes, appareils électro-mécaniques, installation de chauffage, ventilation)	:	15 ans
➤ Agencements et aménagements de bâtiments (clôture, Plantations, voirie), installations électriques et téléphoniques	:	15 ans
➤ Télégestion, organe de régulation, capteurs, Sectorisation (hors génie civil)	:	8 ans
➤ Voiture	:	5 ans
➤ Mobilier de Bureau	:	10 ans
➤ Matériel de bureau électrique ou électronique	:	5 ans
➤ Matériel informatique	:	5 ans
➤ Logiciels	:	2 ans
➤ Etudes non suivies de travaux	:	5 ans

M. le Président propose aux membres du Comité de de prendre en compte les durées des nouvelles collectivités adhérentes.

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.

N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention et les invite à **intégrer ces nouvelles durées d'amortissement.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2121-15 et L5211-10 ;*

*Vu l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixant les dépenses obligatoires pour les collectivités territoriales ;*

*Vu le décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour application de l'article L2321-2 du CGCT ;*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable ;*

*Vu les délibérations du 27 février et 19 décembre 2008 fixant les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions relatives au service eau potable ;*

*Considérant la nécessité de mettre davantage en cohérence la dure de vie et la durée d'amortissement comptable des réseaux d'eau potable avec les nouvelles communes adhérentes;*

*Considérant que les immobilisations relatives au réseau d'eau potable déjà intégrées à l'inventaire patrimonial doivent poursuivre leur plan d'amortissement initial jusqu'à leur terme ;*

*Après en avoir débattu, le Comité syndical, à l'unanimité :*

- *Maintien les délibérations du 27 février et 19 décembre 2008 fixant les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions relatives au service eau potable, pour le SIEHL ;*
- *Prend acte des durées d'amortissement décidées par les communes nouvellement adhérentes au SIEHL sur les immobilisations mise à disposition et affectées aux services d'eau et d'assainissement lors de leur adhésion*
- *Fixe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour chaque catégorie de biens les durées d'amortissement suivantes pour tenir compte des plans d'amortissement décidés par les nouvelles collectivités adhérentes au SIEHL*
- *Décide de poursuivre les plans d'amortissement en cours jusqu'à leur terme sur ces immobilisations*

<b>Biens</b>	<b>Durée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>
Nouvelle collectivité : Bâtiments – Génie civil – Ouvrages d'art (Pour le SIEHL et pour mémoire : 50 ans)	<b>Durée d'amortissements intégrée comprise entre : 30 à 60 ans</b>
Nouvelle collectivité : Réseaux (Pour le SIEHL et pour mémoire : 40 ans)	<b>Durée d'amortissements intégrée comprise entre : 30 à 60 ans</b>
Nouvelle collectivité : Equipements (Pompes, appareils électro-mécaniques, installation de chauffage, ventilation) (Pour le SIEHL et pour mémoire : 15 ans)	<b>Durée d'amortissements intégrée comprise entre : 10 à 30 ans</b>
Nouvelle collectivité : Agencements et aménagements de bâtiments (clôture, Plantations, voirie), installations électriques et téléphoniques (Pour le SIEHL et pour mémoire : 15 ans)	<b>Durée d'amortissements intégrée comprise entre : 10 à 30 ans</b>
Nouvelle collectivité : Télégestion, organe de régulation, capteurs, Sectorisation (hors génie civil) (Pour le SIEHL et pour mémoire : 8 ans)	<b>Durée d'amortissements intégrée comprise entre : 10 à 20 ans</b>
Nouvelle collectivité : Véhicule	<b>Durée d'amortissements intégrée comprise entre :</b>

(Pour le SIEHL et pour mémoire : 5 ans)	5 à 20 ans
Nouvelle collectivité : Mobilier de Bureau (Pour le SIEHL et pour mémoire : 10 ans)	<b>Durée d'amortissements intégrée comprise entre :</b> 5 à 20 ans
Nouvelle collectivité : Matériel de bureau électrique ou électronique (Pour le SIEHL et pour mémoire : 5 ans)	<b>Durée d'amortissements intégrée comprise entre :</b> 5 à 20 ans
Nouvelle collectivité : Matériel informatique (Pour le SIEHL et pour mémoire : 5 ans)	<b>Durée d'amortissements intégrée comprise entre :</b> 5 à 20 ans
Nouvelle collectivité : Logiciels (Pour le SIEHL et pour mémoire : 2 ans)	<b>Durée d'amortissements intégrée comprise entre :</b> 5 à 10 ans
Nouvelle collectivité : Etudes non suivies de travaux (Pour le SIEHL et pour mémoire : 5 ans)	<b>Durée d'amortissements intégrée comprise entre :</b> 2 à 5 ans
- Autorise M. le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.	

#### **4.6 Emprunts :**

##### **4.6.1 Emprunts Ouvans et Landresse : autorisation de signer les avenants aux contrats**

**230216-06**

M. le Président rappelle aux délégués l'article L5211-18-II du CGCT qui stipule que : « ... L'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

*Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les communes n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. La commune qui transfère la compétence informe les cocontractants de cette substitution ... »*

Conformément à cet article, **les délégués sont invités à autoriser le Président à signer tous les avenants aux contrats transférés au SIEHL dans le cadre du transfert de la compétence eau potable.**

*M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention et les invite à voter.*

*Vu l'arrêté préfectoral n°25-2022-06-09-0006 du 9 juin 2022 autorisant les communes de Landresse et d'Ouvans à adhérer au SIEHL.*

*Considérant que le transfert de compétence Eau implique que le SIEHL sera substitué aux communes pour l'exercice de l'intégralité de la compétence « Eau Potable » que les communes exerçaient précédemment.*

*Considérant que le transfert de compétence Eau entraîne de fait le transfert des marchés publics, contrats et conventions en cours dans les communes vers le SIEHL.*

*Après en avoir débattu, le Comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer tout contrat ou convention relatif à l'exercice de compétence Eau notamment ceux liés aux emprunts (crédit agricole et banque populaire).*

#### 4.6.2 Accompagnement financier des projets d'investissements

230216-07

M. le Président rappelle aux délégués que, par délibération du 27 juillet 2020, le Comité Syndical lui a donné pouvoir pour contracter des emprunts à hauteur de 1 500 000€.

Vu le vote des prévisions budgétaires 2023 faisant apparaître un besoin de financement de 2 000 000€, **les délégués sont invités à autoriser le Président à consulter et à signer le prêt prévu au BP et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à ce crédit et notamment du court terme dans les conditions prévues par ledit contrat.**

**Les informations relatives au contrat seront communiquées au comité syndical qui suivra immédiatement la date de signature du contrat de prêt.**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-1,  
Vu la délégation de pouvoir rendue exécutoire du Comité Syndical accordée au Président du SIEHL en date du 27 juillet 2020.*

*Vu le vote des prévisions budgétaires 2023 en date du 16 février 2023 et faisant apparaître un besoin de financement d'un montant de 2 000 000€ pour le budget*

*Après avoir entendu le rapport du Président,*

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité ;*

*- autorise le Président à consulter et à signer le contrat pour un montant maximum de 2 000 000€*

*- autorise le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à ces crédits et notamment du court terme dans les conditions prévues par ledit contrat*

*- dit que le Président rendra compte de sa décision lors du prochain comité syndical.*

#### 5. Convention : protocole tripartite d'accord pour la construction d'un réservoir - Valdahon

A la demande de la commune de Valdahon, ce point est reporté.

#### 6. Questions diverses

M. le Président propose aux membres du Comité d'examiner des questions diverses en fonction de l'actualité et notamment :

##### 6.1 Point sur les dernières réunions partenariales

- **Epenoy** : le syndicat a été invité à se présenter devant le conseil municipal. Dans le cadre de la préparation du transfert AEP de la commune vers la Communauté de Communes de Portes du Haut-Doubs, il est important que le SIEHL ait une visibilité et soit visible des communes qui ne sont pas adhérentes.
- **Syndicat de Vellerot-Lès-Vercel** : le SIEHL a été convié à assister à la présentation du bilan du schéma directeur. Il a été discuté, au cours de cette réunion, de l'impact des travaux (de l'ordre de 1.5 millions € HT) sur leur tarif avec ou sans subvention. C'est une entrée en matière sur leur future adhésion. En effet, le SIEHL se rassemble autour de 2 valeurs : responsabilité et solidarité. Il est important que le Syndicat de Vellerot-Lès-Vercel ait conscience qu'un tarif différencié pourrait être appliqué aux abonnés de son périmètre comme pour Ouvans afin de compenser tous les travaux qui doivent être faits. Ce ne sont pas aux 18 000 abonnés du SIEHL de prendre en charge la totalité de ces travaux.

Dès réception des documents comptables de 2022 du Syndicat de Vellerot-Lès-Vercel, ils seront transmis au cabinet de conseil KPMG pour étudier et analyser leurs conditions

d'une future adhésion et la détermination d'un tarif cible pour les habitants des 3<sup>19/20</sup> communes du syndicat.

- **Sous-Préfecture de Pontarlier** : le SIEHL était invité avec la Communauté de Communes de Portes du Haut-Doubs à Pontarlier le 25 janvier dernier pour échanger sur l'état d'avancement des travaux identifiés à l'issue des sécheresses et définir avec la CCPHD leur niveau d'avancement sur sa prise de gouvernance.
- **Arc-Sous-Cicon** : Le Maire a sollicité un rendez-vous auprès de Monsieur le Sous-Préfet le 28 février avec l'Agence de l'eau et le syndicat. Cette commune souhaite être interconnectée avec le SIEHL et y adhérer. L'hypothèse d'interconnecter d'autres communes à proximité est également évoquée.  
M. le Président indique aux délégués qu'il faudra prendre en compte les résultats du schéma directeur de cette commune et qu'il sera nécessaire d'établir un accord sur son financement. Il faudra sans doute déterminer un tarif cible spécifique pour les habitants d'Arc-Sous-Cicon.

De plus, le réservoir d'HautePierre sera insuffisant pour permettre cette interconnexion. Cette réunion va permettre également de sensibiliser tous les acteurs sur le renforcement des équipements du syndicat.

- **Cademène** a sollicité une présentation de l'interconnexion par le SIEHL qui aura lieu le 23 février prochain.

## 6.2 Calendrier :

Mardi 27 juin 2023	20h00	Comité syndical – tarif cible et révision des VEG
--------------------	-------	--

- ❖ *Un délégué demande si les sources sont reprises systématiquement par le syndicat lors de l'adhésion de la commune.*

*M. le Président expose l'exemple de la situation des deux nouvelles communes. Pour Landresse, le SIEHL a repris les 3 sources qui alimentaient déjà le réseau de la commune puisqu'elles ne nécessitaient pas de gros travaux d'investissement. Pour Ouvans et après étude, il s'est avéré que des travaux conséquents étaient nécessaires. Après concertation avec la commune, cette ressource n'est donc plus utilisée mais l'eau retourne au milieu naturel. M. le Président précise que chaque situation sera étudiée au cas par cas. Si les ressources sont protégées règlementairement et s'il n'y a pas de gros travaux d'investissement à faire, la reprise sera possible.*

M. le Président indique que sept délibérations ont été prises au cours de cette séance :

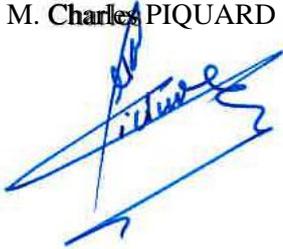
NUMERO	OBJET	
230216-01	ADMINISTRATIF : installation des nouveaux délégués au sein du Comité Syndical	Approuvée
230216-02	FINANCES BUDGET présentation et approbation du Compte de Gestion 2022	Approuvée
230216-03	FINANCES BUDGET présentation et approbation du Compte administratif 2022	Approuvée
230216-04	FINANCES BUDGET présentation et approbation du BP 2023	Approuvée

230216-05	FINANCES BUDGET amortissements : durées	Approuvée
230216-06	FINANCES BUDGET – Emprunts Ouvans et Landresse : autorisation de signer les avenants aux contrats	Approuvée
230216-07	FINANCES BUDGET accompagnement financier des projets d'investissements	Approuvée

M. le Président tient à remercier tous les délégués qui sont présents en nombre lors des assemblées mais également les Vice-Présidents pour le travail effectué tout au long de l'année, les membres du Bureau notamment les responsables de l'émargement et les agents du SIEHL.

La séance est levée à 21h25

Le Secrétaire,  
M. Charles PIQUARD



Le Président,  
M. Philippe BOUQUET

